



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 102935

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interpelle M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de notre pays face à la demande de greffe de moelle osseuse. Le plan gouvernemental « plan greffe 2005-2015 » n'a pas apporté de réponse au manque de donneurs volontaires qui ne sont que 130 000 dans notre pays alors qu'ils sont plus de 2,5 millions en Allemagne. Il souhaite donc connaître les actions qui vont être mises en place afin de lancer une grande campagne d'information sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'Agence de la biomédecine a décidé de mener une campagne de communication sur trois ans (2006, 2007 et 2008) pour le recrutement de nouveaux volontaires au don de moelle osseuse, avec un objectif de 10 000 nouveaux donneurs de moelle osseuse par an, en améliorant qualitativement le registre français des volontaires au don de moelle osseuse. Cette campagne, qui débutera prochainement, a également pour objet de faire progresser la connaissance sur le don et la greffe de moelle osseuse et d'installer durablement ce sujet de santé publique dans la population. Les messages de la campagne de communication seront relayés dans les régions par les centres donneurs, dont la mission est d'accueillir et d'informer leurs visiteurs sur le don de moelle osseuse. Ces centres prennent également les inscriptions sur le fichier français des volontaires au don de moelle osseuse. On compte trente-trois centres donneurs. Les deux tiers de ces centres donneurs dépendent de l'Établissement français du sang. Les autres sont rattachés à des établissements hospitaliers. Par ailleurs, de nombreuses informations utiles concernant le don de moelle osseuse sont accessibles en ligne sur le site www.agence-biomedecine.fr ou au numéro vert : 0800-20-22-24.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102935

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9285

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11138